

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2018

Commune de La Vôge-les-Bains

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2018 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce document montre la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de continuer les investissements de la commune afin de fournir une qualité de vie aux administrés et un maintien de la population tout en maîtrisant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme les revenus des immeubles, les concessions funéraires, les droits de places (marchés), l'aire municipale de camping-cars. Elles sont également constituées des dotations de l'Etat et des revenus des impôts.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1 726 841.52 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général, les charges de personnel et des élus, les charges de gestion courante et les intérêts d'emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 44.88 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent 1 407 426.64 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : 610 246.40 euros

Les dotations versées par l'Etat : 858 735.72 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 193 606.46 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	418 865.47	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	631 592.68	Recettes des services	92 117.44
Autres dépenses de gestion courante	307 020.10	Impôts et taxes	610 246.40

Dépenses financières	39 546.65	Dotations et participations	858 735.72
Dépenses exceptionnelles	10 401.74	Autres recettes de gestion courante	101 489.02
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	17 453.71
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	1 407 426.64	Autres recettes	13 400.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 195.89	Total recettes réelles	1 680 042.29
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	46 799.23
Total général	1 413 622.53	Total général	1 726 841.52

c) La fiscalité

Il s'agit du taux moyen pondéré, ces taux doivent être ceux appliqués sur chacune des trois communes historiques en 2028.

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- . Taxe d'habitation : 13.60
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.32
- . Taxe foncière sur le non bâti : 32.69

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations versées par l'Etat s'élèvent à 858 735.72 euros.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : le remboursement du capital d'emprunts, les opérations d'équipement qui sont les suivantes pour les plus importantes :

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal

- en recettes : les subventions, l'excédent de fonctionnement capitalisé, le FCTVA et les emprunts et dettes assimilées.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Solde d'investissement reporté	488 140.32
Remboursement d'emprunts	160 302.61	FCTVA	59 689.38

Travaux de bâtiments : Isolation des bâtiments Mise en accessibilité Rénovation gymnase Maison de Santé Cellules commerciales	990 186.58	Mise en réserves	446 642.83
		Cessions d'immobilisations	0
Travaux de voirie Voirie Harsault lotissement, rue du Chalet, rue de la Roche, rue du Tonnelier, rue Henri Martin, voirie Hautmougey, Harsault accès ateliers...	145 737.74	Taxe aménagement	1 172.73
Autres travaux	112 980.19	subventions	153 191.63
Autres dépenses	5 000.00	Emprunt	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 466.81	Produits (écritures d'ordre entre section)	6 195.89
Total général	1 415 673.93	Total général	1 155 032.78

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal.

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 127 881.63
- de la Région : 21 710.00
- du Département : 3 600.00
- Autres : 0.00

IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 1 413 622.53 €
Recettes de fonctionnement : 1 726 841.52 €

b) Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 1 415 673.93 €
Recettes d'investissement : 1 155 032.78 €

c) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 407 426.64 / 1 858 = 757.50 €
Produit des impositions directes/population : 610 246.40 / 1 858 = 328.44 €
Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 680 042.29 / 1 858 = 904.22 €

Etat de la dette

Année	Capital	Intérêts
2018	160 002.61	39 546.65

Fait à La Vôge-les-Bains le 23 avril 2019

Le Maire,
Frédéric DREVET



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Commune de La Vôge-les-Bains

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de continuer les investissements de la commune afin de fournir une qualité de vie aux administrés et un maintien de la population tout en maîtrisant les dépenses.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme les revenus des immeubles, les concessions funéraires, les droits de places (marchés), l'aire municipale de camping-cars. Elles sont également constituées des dotations de l'Etat et des revenus des impôts.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 928 465.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général, les charges de personnel et des élus, les charges de gestion courante et les intérêts d'emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 51 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 1 928 465.00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : 578 772.00 euros

Les dotations versées par l'Etat : 872 481.00 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 188 110.00 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	409 396.00	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	750 400.00	Recettes des services	118 190.00
Autres dépenses de gestion courante	248 320.00	Impôts et taxes	578 772.00
Dépenses financières	41 000.00	Dotations et participations	872 481.00
Dépenses exceptionnelles	5 000.00	Autres recettes de gestion courante	332 500.00
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	8 135.00
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	1 461 778.00	Autres recettes	16 920.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 228.00	Total recettes réelles	1 926 998.00
Virement à la section d'investissement	470 121.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 467.00
Total général	1 928 465.00	Total général	1 928 465.00

c) La fiscalité

Il s'agit du taux moyen pondéré , ces taux doivent être ceux appliqués sur chacune des trois communes historiques en 2028.

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- . Taxe d'habitation : 13.60
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.32
- . Taxe foncière sur le non bâti : 32.69

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 746 201.00 euros soit une augmentation de 1.01 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : le remboursement du capital d'emprunts, les opérations d'équipement qui sont les suivantes pour les plus importantes :

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal
- amélioration énergétique des bâtiments

- en recettes : les subventions, l'excédent de fonctionnement capitalisé, le FCTVA et les emprunts et dettes assimilées.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	247 968.69	Solde d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	172 000.00	Virement de la section de fonctionnement	470 121.00
Travaux de bâtiments : Isolation des bâtiments Mise en accessibilité Rénovation gymnase Maison de Santé	1 671 500.00	FCTVA	440 000.00
		Mise en réserves	313 218.99
Travaux de voirie Voirie Harsault lotissement, rue du Chalet, rue de la Roche, rue du Tonnelier, voirie Hautmougey, Harsault accès ateliers...	362 287.00	Cessions d'immobilisations	0
Autres travaux	245 888.00	Taxe aménagement	0
Autres dépenses	66 683.00	subventions	1 094 935.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 467.00	Emprunt	521 500.00
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	4 228.00
Total général	2 767 793.69	Total général	2 844 002.99

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 717 449.00
- de la Région : 146 556.00
- du Département : 216 930.00
- Autres : 14 000.00

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Section de fonctionnement :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 928 465.00 €

b) Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Crédits reportés 2018	1 838 918.00	Crédits reportés 2018	1 327 580.00
Nouveaux crédits	679 440.00	Nouveaux crédits	1 516 422.99
Total	2 518 358.00.00	Total	2 844 002.99

c) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 461 778 / 1 783 = 819.84 €

Produit des impositions directes/population : 578 772 / 1 783 = 324.61 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 926 998 / 1 783 = 1 080.76€

c) Etat de la dette

Evolution de la dette 2018/2019	Capital	Intérêts
2018	159 454.88	42 853.28
2019	172 000.00	41 000.00

Fait à La Vôge-les-Bains le 23 avril 2019

Le Maire,
Frédéric DREVET



(Handwritten signature of Frédéric Drevet)